

## La V<sup>ème</sup> République française

La France est une démocratie, c'est-à-dire un régime dans lequel le peuple décide lui-même des lois et des décisions importantes, et élit lui-même ses représentants. Le peuple est donc souverain.

La France est aussi une république, c'est-à-dire un régime respectant la séparation des pouvoirs.

**La France est ainsi une république démocratique.**

**Les 3 pouvoirs de la République** sont séparés, complémentaires, contre-pouvoirs les uns des autres.

### **Le pouvoir exécutif :**

- Fait appliquer les lois et gère la politique courante de l'État
- Ce pouvoir est partagé entre le président de la République (chef de l'État) et le gouvernement dirigé par le Premier ministre.
- Le Président est élu au suffrage universel direct pour un mandat de 5 ans. Le scrutin est uninominal majoritaire à deux tours. Ses pouvoirs sont les suivants : il nomme le Premier ministre et ses ministres, les préfets (départements), et les ambassadeurs (à l'étranger). Il est responsable de la défense nationale et des relations avec les autres pays. Il fixe les grandes orientations politiques.
- Le Premier ministre dirige le gouvernement, c'est-à-dire l'équipe de tous les ministres, chacun s'occupant d'un secteur particulier : intérieur (police), défense (armée), justice, agriculture, éducation, transports, industrie, santé...).

### **Le pouvoir législatif :**

- Élabore et vote les lois. Vote le budget de l'État.
- Ce pouvoir est détenu par le Parlement, c'est-à-dire le Sénat + l'Assemblée nationale.
- A l'Assemblée nationale, il y a 577 députés, élus pour 5 ans. Au Sénat, il y a 348 sénateurs, élus pour 6 ans par de grands électeurs.

### **Le pouvoir judiciaire :**

- Contrôle l'application de la loi et sanctionne son non-respect.
- Ce pouvoir est confié aux juges ou magistrats.

## **La Constitution**

- La « Loi fondamentale » : Ce n'est pas une loi comme les autres puisqu'elle s'impose à toutes les autres. Depuis 1789, la France a connu 15 constitutions pour 5 Républiques, 2 empires et 3 monarchies. Nous vivons sous la V<sup>ème</sup> République, voulue par le général De Gaulle et née en 1958. Elle partage les pouvoirs et repose sur des principes :
  - DDHC de 1789 : « tous les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits... »
  - Principes de la IV<sup>ème</sup> République fixant le modèle français : droit de grève, droit à l'instruction, l'égalité homme-femme, droit à la santé (Sécurité sociale), droit à l'emploi...
- Comment changer la Constitution ? Il faut réunir le Congrès (Parlement) ou alors par référendum.

## **Le cheminement d'une loi**

- Initiative de la loi : c'est-à-dire *qui est à l'origine de la loi* ? Un membre du gouvernement (ministre) ou un parlementaire (député ou sénateur) peuvent déposer un projet de loi.
- Examen de la loi : le texte est étudié dans les deux chambres du Parlement (Assemblée nationale et Sénat). Elles peuvent le modifier par des amendements.
- Navette parlementaire : les deux chambres doivent se mettre d'accord sur le texte final. Pour cela il y a des allers retours entre elles. En cas de désaccord, c'est l'AN qui a le dernier mot.
- Promulgation de la loi :
  - Le Conseil constitutionnel vérifie que le texte est conforme à la Constitution.
  - Le Président promulgue la loi en la signant.
  - La loi est publiée au Journal Officiel.

## **Le partage des pouvoirs (voir feuille schéma)**

## **Les partis politiques**

- Naissance fin du XIX<sup>ème</sup> siècle. Les partis politiques rassemblent des personnes de même sensibilité, qui réfléchissent ensemble à tous les aspects de la vie en communauté : économie, famille, immigration, sécurité.... Ils recueillent les besoins et volontés de la population pour les transformer en propositions concrètes, défendues dans des programmes par des candidats aux élections.
- L'expression droite-gauche est née lors de la Révolution française. La droite privilégie l'ordre et la sécurité, le libéralisme économique, la gauche privilégie l'égalité, la répartition des richesses et l'évolution des mœurs.

## **L'opinion publique peut-elle faire confiance aux médias (télévision, presse écrite, internet, radio)**

- L'Etat ne possède que deux groupes publics : France Télévisions et Radio France. L'essentiel des médias en France est aux mains de quelques milliardaires.
- Ces groupes privés rachètent les médias à tour de bras afin ensuite de manipuler l'opinion publique grâce à des sondages, reportages et autres talk-shows. Ainsi, ils bénéficient de commandes publiques (l'Etat leur passe des commandes) et influencent la régulation (les lois des députés).